

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire Article 302 septies
A Jus du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise A4B2 SCI

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	122 845	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	122 845	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 971	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	5 679
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254	38 400	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262	
Total des charges d'exploitation (II)							264	56 050	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294	60 065
Produits exceptionnels	(IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347			300	
			348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306	1 009

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

						310	5 721
--	--	--	--	--	--	-----	-------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 009			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Droit divers	Crédance due au report en arrière du déficit			346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies F)	641				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	649	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	6 730
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	6 730	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



A4H2

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €

Siège social : 39 rue de grenelle

75007 PARIS

810 293 662 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Hugues DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Hugues DE PEYRELONGUE, usufruitier de	300 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, usufruitière de	300 parts
- Mademoiselle ALIENOR DE PEYRELONGUE, nu-proprétaire de	150 parts
- Mademoiselle ARIANE DE PEYRELONGUE, nu-proprétaire de	150 parts
- Monsieur ARTHUR DE PEYRELONGUE, nu-proprétaire de	150 parts
- Mademoiselle HELOÏSE DE PEYRELONGUE, nu-proprétaire de	150 parts

soit un total de

1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Hugues DE PEYRELONGUE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport d'activité de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,

- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 5 720.94 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|------------|
| - Un résultat de | 5 720.94 € |
| - Une somme de | 5 720.94 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le gérant :

- Hugues DE PEYRELONGUE



Les associés ou leurs représentants :

- Alexandra DE PEYRELONGUE
- ALIENOR DE PEYRELONGUE
- ARIANE DE PEYRELONGUE
- ARTHUR DE PEYRELONGUE
- HELOÏSE DE PEYRELONGUE

Désignation de l'entreprise		A 3 H 2 SCI		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		39 RUE DE GRENNELLE 75007 PARIS					
SIRET		81029366200021					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le	
				31/12/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	261 423	938 577
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	261 423	938 577
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	34 862	34 862
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	5 867	5 867
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	672 420	672 420
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 589	1 589
Total II		096	098	714 738	714 738
Total général (I + II)		110	112	261 423	1 653 315

PASSIF		Exercice N		NET	
		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	5 721		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	83 734	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	31 105		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 469		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 499 425	172	1 502 431
	Produits constatés d'avance	174	32 575		
Total III		176	1 569 580		
Total général (I + II + III)		180	1 653 315		

RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD